

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 26 Mai 1825.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Le public est informé, qu'ensuite des préliminaires d'usage M. Jaques-Henri Calame, membre de la Cour de Justice du Locle et des Audiences Générales, agissant sous sa relation de tuteur aux enfans en bas âge des deux frères Charles Lorimier et Théophile Lorimier, nommés Caroline-Henriette et Louise, filles du premier, demeurant à Besançon; Françoise et Sophie-Charlotte, filles du second, résidant à la Chaux-de-Fonds; se présentera par-devant la Cour de Justice du Locle, qui sera assemblée dans la salle d'audience de l'hôtel-de-ville du dit lieu, le Vendredi 10 Juin prochain, dès les 9 heures du matin, pour postuler tant au nom de ses dits pupilles, qu'en celui des enfans encore à naître de leurs dits pères Charles Lorimier fils et Théophile Lorimier, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présens et futurs de ces derniers, ainsi qu'aux biens et dettes de Charles Lorimier père et de Marie-Henriette Lorimier née Calame, grand-père et grand-mère paternels des dits enfans; en sorte que tous ceux qui croiront avoir de légitimes moyens d'opposition à apporter à telle demande en renonciation, sont péremptoirement assignés à se présenter le dit jour au lieu et heure indiqués, pour les faire valoir, sous peine de forclusion perpétuelle. *Grefte du Locle.*
2. Le public est informé, qu'ensuite des directions d'usage, Charles-Frédéric Perret, de la Sagne, graveur de sa profession, domicilié au Locle, se présentera par-devant la Cour de Justice du dit lieu, qui sera assemblée dans la salle d'audience de l'hôtel-de-ville, le Vendredi 10 Juin prochain, dès les neuf heures du matin, pour postuler, tant au nom de ses enfans déjà nés, nommés Charles-Alexandre, Louis-Constant et Louis-Auguste, qu'en celui de ceux encore à naître de son mariage avec Philippine née Perrenoud, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présens et futurs tant de leur dite mère, que du Sieur Daniel Perrenoud, second sautier du Locle, leur grand-père maternel; en sorte que tous ceux qui estimeront avoir de légitimes moyens d'opposition à apporter à la dite demande en renonciation, sont péremptoirement assignés à se présenter le dit jour au lieu et heure indiqués, pour les faire valoir, sous peine d'en être forclos. *Grefte du Locle.*
3. Le Conseil-d'Etat, par son mandement du 5 Mai courant, ayant accordé le décret des biens de feu le Sieur Abram Courvoisier-Prince, vivant justicier et négociant à la Chaux-de-Fonds; M. Sandoz, maire de ce lieu, en a fixé la tenue au Jeudi 9 Juin prochain, jour auquel tous les créanciers dudit Courvoisier-Prince sont requis de se rencontrer dans la salle d'audience de la maison-de-ville de la Chaux-de-Fonds, dès les 8 heures du matin, munis de leurs titres et répétitions, pour y être inscrits et ensuite colloqués suivant droit, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois sur la feuille d'avis de Neuchâtel, au greffe de la Chaux-de-Fonds, le 10 Mai 1825.
Par ord. P.-J. CUCHE, notaire.
4. Le greffier Girardet ayant été établi, par la Cour de Justice de la Côte, curateur de la masse du Sieur Frédéric Roulet, de Peseux, et de sa femme Louise-Charlotte née Humbert, l'un et l'autre décédés, et cette dation de curatelle ayant principalement p. but de mettre en règle les affaires de cette masse, et d'aviser au moyen de la liquider le plus promptement et le plus convenablement possible, avant que de procéder à aucun partage entre les huit enfans délaissés par les susdits mariés défunts; toutes les personnes qui ont des prétentions contre cette hoirie, ou qui estiment être créancières du père ou de la mère des dits enfans, soit par obligations, cédules, comptes ou cautionnemens, sont très-instamment priées d'adresser leurs réclamations au susdit curateur, soit au greffe de la Côte à Auvernier, entre ci et le 1^{er} Juin prochain, afin qu'on puisse avoir une connaissance positive des dettes dont la dite hoirie Roulet peut être chargée. Le curateur de la masse se flattant que MM. les créanciers voudront bien tous répondre à son invitation, puisqu'elle a p. but de mettre en ordre les affaires d'une famille composée de huit enfans orphelins, et qu'ils comprendront d'ailleurs que cette invitation est dans le sens de leurs intérêts, puisque c'est à eux-mêmes qu'ils devraient s'en prendre, s'ils éprouvaient quelque retard dans

le paiement de ce qui peut leur être dû, faute de s'être annoncés. Donné p. être inséré deux fois de suite sur la feuille d'avis de Neuchâtel, à Auvernier, le 16 Mai 1825.

GIRARDET, greffier.

5. M. le lieutenant d'Avoyer et Juge civil de la préfecture de Berne ayant accordé aux héritiers de feu M. Samuel-Frédéric Stampfli, bourgeois et membre du Conseil administratif de la ville de Berne, ancien maître tonnelier et négociant en vins en dite ville, le bénéfice d'inventaire de sa succession; tous les créanciers du défunt, soit pour dettes directes, soit pour cautionnemens, sont sommés par la présente de faire inscrire leurs créances dûment constatées au greffe soussigné, sous peine de forclusion perpétuelle, jusqu'au 23 Juin prochain, terme fatal pour les interventions. Donné à Berne, le 20 Avril 1825.
Grefte de la Préfecture de Berne.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

6. L'Administration des Forêts de Sa Majesté exposera en vente à l'enchère, Vendredi 27 Mai, dans le bois du Peux, des tas de branchages et dépouilles de bois de hêtre et de sapin, et quelques plantes de chêne sur pied. Le lieu de rassemblement sera le Champ Messieurs, à huit heures du matin. — Le lendemain, Samedi 28 Mai, la même Administration exposera en mises publiques dans le bois l'Abbé, des bois de chêne sur pied, aux conditions qui seront lues à l'ouverture des mises, lesquelles commenceront à huit heures du matin, dans la partie supérieure à l'extrémité de bise de la forêt.
7. La Commission des Forêts de la ville fera exposer en vente, le 4 Juin prochain, et par enchères publiques, des billons de chêne au-dessus du chemin de la Chatellenie. On commencera à 8 heures du matin.
8. A vendre, par voie de minute déposée chez M. Jacottet, notaire, la vigne soit possession de M. Hory, située au Tertre, en face de la maison de Rougemont, contenant $7\frac{3}{4}$ ouvriers, entourée de murs et d'arbres fruitiers. Cette vigne est propre à diverses constructions et établissemens, par son étendue et sa proximité de la ville, et l'espoir fondé d'y trouver de l'eau. Au moyen d'un cens de 110 pots de vin à l'hôpital, au prix de la vente de la Seigneurie, elle est franche de dime, même p. les non-bourgeois. La vente s'effectuera le Vendredi 10 Juin, à trois heures après midi, en l'étude du susdit notaire.
9. A vendre par voie de minute déposée en l'étude du notaire et greffier Dardel, à Saint-Blaise, 1^o Une maison située au centre du village de Hauterive, composée de deux logemens, etc.; 2^o une grange derrière la dite maison, et 3^o un jardin attenant aux deux bâtimens ci-dessus. L'échûte de ces immeubles aura lieu, sous de favorables conditions, le Samedi 11 Juin prochain, à trois heures de l'après-midi, au greffe de St. Blaise, où les amateurs pourront s'adresser pour tous renseignemens ultérieurs.
10. Ensuite de permission obtenue, le public est informé que l'hoirie de feu M. le major Louis Benoit, des Ponts, exposera en mises juridiques, chaque article au plus offrant et dernier enchérisseur, le Lundi 30 Mai courant, dès les neuf heures du matin, les biens mobiliers existans dans la maison de mon dit Sieur le Major, et qui consistent entr'autres comme suit: des garde-robes, buffets, tables, cabarets, chaises, fauteuils, bois de lits, plusieurs lits, des habits et linges, batterie de cuisine en tout genre, des plats, assiettes et diverses autres pièces en étain, des services d'argent, une grande glace, une pendule à répétition, plusieurs tableaux, une épée poignée en argent, un manteau bleu, douze beaux et bons fusils de cibe du meilleur choix et que l'on peut avec assurance recommander aux amateurs, quatre beaux fusils de chasse, une grande quantité d'autres effets non spécifiés ici p. éviter longueur. On exposera aussi à l'enchère la bibliothèque de mon dit Sieur le Major, qui est composée entr'autres des ouvrages suivans: Histoire naturelle de M. de Buffon, dictionnaires universels d'histoire naturelle et de chimie, plusieurs ouvrages de physique, œuvres complètes de Rousseau, histoires philosophiques, histoire naturelle des oiseaux, chimie expérimentale, et quantité d'autres ouvrages et livres non détaillés ici. La revêue des dites enchères aura lieu au bas des Ponts, dans la maison du défunt, le Lundi 30 Mai courant, sous des conditions favorables. — La dite hoirie donne encore avis par la pré-

sente publication, que le dit jour 30 Mai et les Lundis suivans 6 et 13 Juin, dans l'après-midi, elle exposera en vente par voie de minutes et enchères publiques, suivant la pratique des Montagnes, généralement tous les immeubles faisant partie de la masse de mon dit Sieur le major Benoit, et qui consistent en un domaine situé au bas des Ponts, avec les pièces qui en dépendent; la moitié indivise d'un autre domaine situé au dit lieu; deux tilles de bois en valeur, aussi à Petit-Martel, deux dites situées au bas des Ruz, plusieurs pièces de marais rouges servant de tourbières. Cette exposition en vente commencera, p. la première enchère, le Lundi 30 Mai courant, dans l'après-midi, chez le Sieur Frédéric Robert, cabaretier, au bas des Ponts, où la minute sera déposée, et les Lundis 6 et 13 Juin suivans, sous des conditions favorables. Donné le 20 Mai 1825.

Grefte de Rochefort.

11. Le Sieur Abram-Louis Perret-Gentil, de la Chaux-de-Fonds, et les héritiers de sa sœur défunte Julie née Perret-Gentil, femme de Charles-Daniel Jaquet, exposent en vente par voie de minute et enchères publiques, l'établissement de moulins et scie qu'ils possèdent un peu en bise du village de la Chaux-de-Fonds, sur le ruisseau de la Ronde, plus ou moins abondant, mais qui ne tarit jamais, lequel établissement se compose de quatre corps de bâtimens, dans lesquels il y a trois moulins en activité, et place p. un quatrième, dont deux se meuvent avec la même eau. Une scie séparée, une boulangerie, trois grands logemens, une forge, grange, écurie, bonnes caves et un vaste grenier; de la terre contigue, dont le produit suffit p. la nourriture de deux vaches toute l'année, et devant la principale maison il y a une très-bonne fontaine. Plus, une forêt à peu d'éloignement dans les Combes de Valanvron, de la contenance de près de cinq faux, peuplée de beaucoup de beau bois, avec une fontaine dans le bas, d'une exploitation facile. Cet établissement est des mieux situés, près de la grand'route d'Erguel, qui, par sa belle construction, rend les voiturages et communications très faciles. Une partie des bâtimens est appréciée pour les assurances contre les incendies à L. 13000, et le tout ensemble est minuté p. première mise à L. 16000. Les amateurs sont invités à en prendre connaissance en s'adressant audit Sieur Abram-Louis Perret-Gentil sur place, ou à M. le maître-bourgeois Guillaume Perret-Gentil, qui feront voir le tout. La minute des conditions de vente est déposée en l'étude du notaire Cuche, à la Chaux-de-Fonds, chargé de recevoir les enchères, et la passation s'en fera dans le cabaret de la veuve de Jacob Haury, le Mercredi 15 Juin prochain, dès les 7 heures du soir, où les amateurs sont invités à se rendre.
12. Albert Barrelet exposera à l'enchère publique, le Samedi 11 Juin prochain, à Bevaix, dans la maison de M. le receveur Matthey le père, divers objets, tels que literie en très-bon état, linge de table et de lit, et d'autres objets trop longs à détailler, appartenant à son oncle M. David Barrelet, domicilié à Königsberg. Les enchères commenceront à 8 heures précises avant midi, après la lecture des conditions qui seront favorables.
13. Ensuite de permission obtenue, M. Coulon de Marval et M. A.-F. de Neuron de Neuchâtel, exposeront en mises franches et publiques, Vendredi prochain 3 Juin, les récoltes en foin et regain des prés des Savaux et des Gouilles, situés rière la Commune de Boudevilliers, de la contenance d'environ 40 poses, divisés par parcelles, et aux conditions qui seront lues avant les enchères. On s'assemblera à l'auberge du Point-du-jour au dit Boudevilliers. Les mises commenceront à 8 heures du matin.
14. MM. les Syndics établis à la masse des biens mis en décret d'Auguste Sandoz-Robert, du Locle, offrent à vendre les immeubles ci-dessous décrits, p. d'iceux en entrer en possession et jouissance en St. George prochaine 1826. Ces immeubles consistent: 1^o En un bien-fonds situé au midi de Brot-dessus, district des Ponts, composé d'une belle maison presque neuve, renfermant un bel appartement, chambres garnies, caves, grange, écurie et remise, ayant à côté un beau jardin, une belle citerne et une cuve. 2^o En un beau max de terre, au milieu duquel la susdite maison est assise, contenant environ 70 poses, dont une moitié est en nature de pré labourable d'un excellent produit

et hors de gelée, et l'autre moitié en nature de pâturage, fournie de beau bois. Le produit de ce max peut facilement suffire à l'entretien de huit vaches en été et de six en hiver. 3° Un canton de marais en friche, situé à Brot-dessus, à peu de distance de la susdite maison, et dans lequel on peut exploiter de la bonne tourbe. 4° Une parcelle de bois retenu, très-bien peuplée, située à la Combe-Hory, à une distance de dix minutes de la prédite maison. 5° Et enfin, une autre parcelle de bois aussi retenue, située aux Favarges, près les Ponts, aussi très-bien fournie et peuplée. Les personnes qui desireraient faire l'acquisition de ces immeubles, sont invitées à en prendre connaissance en s'adressant au Sieur Roulet, notaire aux Ponts, qui le leur fera voir, et qui leur donnera connaissance des conditions avantageuses de la minute d'exposition en vente. Elles sont de même invitées à se rendre les Samedis 21 et 28 Mai courant, à l'auberge du Cerf aux Ponts, où il sera, chacun de ces jours dès 6 heures du soir, procédé à la passation ou enchère des prédits immeubles; la dernière de ces passations sera définitive.

15. Plusieurs personnes s'étant présentées pour faire l'acquisition de la propriété de M. Erhard Borel, au faubourg du lac; il a trouvé convenable d'en effectuer la vente par voie de minute déposée en l'étude de M. le notaire Jacottet. — L'adjudication définitive de cette propriété, consistant en une maison située en face du lac, près la promenade et le port, avec une portion de jardin derrière, où il y a un puits et autres aisances, est fixé au Mardi 31 Mai prochain, à 4 heures après midi, chez le susdit notaire, auquel on pourra s'adresser pour prendre connaissance du prix et des autres conditions de cette mise en vente.

ON OFFRE A VENDRE.

16. Un exemplaire du Démosthènes, publié à Genève par M. Töpffer, contenant un choix de 9 pièces, accompagnées de notes et d'une carte de la Grèce, chez M. Jules Lapiere.

17. Une ottomane en velours cramoisi, bien conservé, et un buffet vitré p. bibliothèque. S'adr. au bureau d'avis.

18. Chez M. Matthieu, pharmacien, des eaux minérales naturelles de Selters et de Geilnau, de cette année, récemment arrivées, ainsi que des eaux minérales factices de sa fabrique. Il est aussi pourvu des articles suivans : chocolat de santé avec et sans sucre, extrafin, eau de Cologne de Louis Newhouse, seul fabricant privilégié de S. M. l'Empereur d'Autriche et de S. A. le Grand-Duc de Bade; eau-de-vie de Cognac vieille, vin de Malaga, extrait d'absinthe en bouteilles; tous ces articles de prem. qualité et au prix le plus modique.

19. Chez M. Michaud-Mercier, une chatouille en bois d'acajou, à deux serrures et secret, avec deux tiroirs et pupitre, aussi bonne que neuve, ayant peu servi; plus, une bouilloire en cuivre, robinet plaqué à cylindre, forme ronde, toute neuve. Il a ces deux objets en commission; ils ont coûté l'un et l'autre 5 guinées en Angleterre, et il est autorisé à les céder à 3 louis chacun, d'ici à la prochaine foire de Juillet. — Il vient de recevoir un envoi de parfumerie fraîche et bien confectionnée : eau de lavande de la Madeleine Trénel, dite ambrée spiritueuse, eau de Portugal, lait virginal, lait de rose, pommade de concombre, dite à la graisse d'ours et à la moëlle de bœuf, en pots et à l'once, huile de macassar, crème du Cathay, pâte et son d'amandes douces et amères, serkis du sérail, savon léger à la rose, dit au benjoin, palme, wind-sor, etc., vinaigre de toilette, opiat dentifrice, poudre kino-carbonique, et généralement tout ce qui concerne la parfumerie.

20. Ch. Borel, tapissier, vient de recevoir un nouvel assortiment de glaces de Paris, de toutes grandeurs, avec cadres dorés et autres, tapisseries en tout genre, depuis 6 batz aux prix plus élevés, franges en coton, thyrses dorés, clous dorés p. meubles, crin et laine p. matelas, etc. Il se recommande p. tout ce qui est relatif à son état. Son magasin est maison de M. de Montmollin, secrétaire d'Etat, rue de la Balance.

21. Chez MM. Jeanjaquet frères, indienne noire, qu'ils détailleront de 7 à 8 batz l'aune, nankinets rayés de 8 à 15 batz, basins de 9 à 12 bz., guingon quadrillé anglais de 13 à 14 batz.

22. En commission, chez Daniel Seylaz, rue des Moulins, n° 145, de beaux berceaux doubles en osier, de Besançon, ainsi que de fins paniers de Lorraine, à des prix raisonnables.

23. Une maison de cette ville est chargée de la vente d'une partie de cordes de guitare de Naples, qu'elle est autorisée à céder par douzaine à des prix extrêmement avantageux.

24. Un chauffour de la contenance d'environ 300 bosses de chaux, sera débité dans la première quinzaine de Juillet prochain, dont il y a encore à remettre, et p. laquelle les amateurs pourront s'adresser au Sieur Jaquet, sautier à Rochefort, soit à Jean-Louis Clerc, à Corcelles.

25. La récolte en foin du verger de M. de Pury, situé à Beauregard. S'adr. à M. Jacottet, not.

26. M. Julie Steiner, sur la Place, a reçu tout récemment un assortiment de voiles riches et ordinaires, ainsi que de la gaze, en blanc, en vert et en noir; gros d'été en soie, dit en laine et soie, étoffe en soie p. deuil et petit-deuil, indiennes et cotonnes de toutes couleurs, mousselines imprimées, robes brochées, mérinos français dans toutes les couleurs de mode, dit anglais de 1 1/2 aune, dit 5/4 et 3/4, dit largeur ordinaire, saracen de toutes nuances, nankin large des Indes, toile croisée rouge des Indes p. rideaux, dite noire p. schalls et habillemens, étoffes soie et coton, gris et noir, à 12 batz l'aune; schalls de toutes espèces, en coton, en soie et en laine, franges et bordures en laine et cachemire, fichus et mouchoirs de toute espèce, foulards des Indes et autres, basin p. meubles, piqués anglais, mousselines brodées et unies, toiles de coton; tricot en coton, tel que jupons, bas et bonnets très-forts; gants glacés et autres de toutes couleurs, gants qui se lavent; flanelle, toile de Flandre p. draps et p. chemises, dites p. doublure, nappage, triège vert, dit roux, toile rousse, limoge, futaine, sangles, crin, laine, plume et duvet pour lits, franges en soie, en laine, en coton et en fil, dorures, patères, anneaux p. rideaux et p. sonnettes, dits en cristal, galons en soie, dits larges en coton p. rideaux, crêtes, clous dorés, bras de cheminée, moirés et mérinos dans toutes les couleurs p. meubles.

IMMEUBLES.

27. Deux vignes situées aux Parcs, à proximité de la ville, l'une de 3 1/2, l'autre de 5 ouvriers, bien cultivées et plantées des meilleurs plants en rouge et en blanc, provenant de l'hoirie de feu M. Susanne de Pury. S'adr. à M. de Pury-Chatelain, qui donnera les renseignemens y relatifs.

28. Une maison vaste et commode, située au village de Pescux, comprenant deux appartemens, avec grange, écurie, jardin et verger à proximité; idem la moitié d'un verger près du dit village, lieu dit à Longe-queue. S'adr. à Felix Maire, résidant au dit lieu, qui fera voir le tout; les amateurs étant invités à se rendre à l'auberge des Treize Cantons au dit Pescux, le Samedi 4 Juin prochain, à 5 heures de l'après-midi, où les propriétaires de ces immeubles seront réunis p. en faire la vente à des conditions raisonnables. De quoi les créanciers de Charles-Louis Ladame sont rendus sachans, et avertis à se rencontrer dans la dite auberge le jour sus-indiqué, à raison que cette vente les intéresse.

ON DEMANDE A ACHETER.

29. Un coutumier d'Ostervald. S'adr. au bureau d'avis.

30. De rencontre (ou à louer par mois), un piano en bon état. S'adr. au bureau de cette feuille.

ON OFFRE A LOUER.

31. Ensemble ou séparément, trois chambres garnies, avec poêle et cheminée. S'adresser au bureau d'avis.

32. Par mois ou par année, une chambre meublée ou sans meubles, rue du Temple-neuf. S'adr. au bureau d'avis.

33. Pour la St. Jean, au faubourg, du côté de la promenade, une écurie avec remise et grenier à foin. S'adr. à M. le ministre DuPasquier, à la petite Rochette.

34. Pour la foire prochaine, une boutique garnie de tablars, située sur le Pont de la Croix-dumarché, du côté des Arcades. S'adr. à M. veuve Courvoiser, ou à M. Michaud-Mercier.

35. De suite, la boutique et un logement dans la maison Egger, sous les Arcades. S'adresser au propriétaire.

36. Pour la St. Jean, le 1^{er} étage de la maison de M. François Fornachon, rue des Moulins.

37. Par mois ou par année, une très-jolie maison dans une des plus agréables positions du Val-de-Ruz, et très-rapprochée de la grande route de Neuchâtel aux Montagnes. Le logement consiste en quatre chambres, une jolie salle d'où la vue domine sur tout le vallon, une cuisine bien éclairée, cave et caveau, au plain-pied; deux chambres et un galetas au-dessus de l'étage, une fontaine d'excellente eau tout près de la maison. On peut y joindre un joli jardin potager, grange et écurie, on pourrait aussi donner une des chambres toute meublée. S'adresser à M. le conseiller Jacottet, notaire.

38. Le 4^e étage de la maison Pury, près l'hôtel-de-ville.

39. Le logement qu'occupait feu M. Bonhôte, maison Jacobel, rue St. Maurice.

40. A la rue des Moulins, une chambre à fourneau, une dite sans fourneau, avec une portion de cuisine, de cave et de galetas. S'adr. au bureau d'avis.

41. De suite, une chambre meublée. S'adr. à la vende Rieser-Nebert, rue du Temple-neuf.

42. De suite, une aînesse fraîche avec son ânon. S'adr. à M. Biolley, au faubourg.

43. Pour la St. Jean prochaine, les caves dans la maison du Sablon, appartenant à MM. Perrot. S'adr. p. les conditions, à M. Erhard Borel.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

44. La personne à qui M. Claude Perrochet ou feu M. J.-H. Porchet, de Boudry, son beau-père, pourrait avoir prêté le 9^e vol. de l'ouvrage intitulé : *Bibliothèque philosophique du législateur*, par J.-P. Brissot de Warville, broché et imprimé à Berlin en 1782, est priée de bien vouloir le renvoyer au premier, qui en sera très-reconnaissant.

45. On réclame une corbeille à lessive, marquée C. W., qui manque depuis le Mardi 17 Mai. La rapporter au bureau de cette feuille.

46. On a perdu, Dimanche 15 courant, depuis le Plan au haut du bois de Fenin, un grand col en drap vert-foncé, mélangé, le col montant doublé de velours noir. On prie de vouloir le remettre contre récompense, à M. Steiner-Petitpierre, rue des Moulins, ou chez le même à Fenin.

47. On a trouvé, il y a quelque tems, aux environs de Boudry, une paire de lunettes montées en argent, renfermées dans un étui. S'adr. à Vasserot, bijoutier à Neuchâtel, qui indiquera la personne.

48. Un chien courant, poil rouge bruneau, s'étant rendu, au mois d'Avril dernier, chez Ami Vaucher, cabaretier à Fleurier, le propriétaire est invité à le réclamer dans la 15^{ne} contre les frais.

AVIS DIVERS.

49. MM. Jacottet et François-Louis Borel, membres du Petit-Conseil, ayant été établis juridiquement curateurs du Sieur Jonas Pierre de Pury allié Borel, informent toutes les personnes auxquelles il peut devoir ou ayant des comptes à régler avec lui, à s'adresser à eux dans le plus court délai; et ils les informent également, ainsi que ceux qui peuvent être ses débiteurs, qu'ils doivent désormais s'adresser à eux.

50. On desire placer en apprentissage dans cette ville, à des conditions favorables, et de préférence dans une maison de commerce qui s'occupe de l'épicerie et de la droguerie en gros et en détail, un jeune homme d'environ 16 ans, de bonnes mœurs, et qui appartient à une famille honnête du canton d'Argovie. S'adr. à MM. les fils d'Antoine Borel, qui indiqueront.

51. M. Huber, maître de musique, informe le public qu'il donne des leçons de violon, de piano, de chant, de guitare, etc. La bonté de ses méthodes et son zèle dans ses instructions, lui font espérer la confiance des amateurs. Il vend aussi des instrumens, des cordes de violon, de guitare, etc. Sa demeure est chez M. DuPasquier, pharmacien, à la Grand'rue.

52. Les personnes qui auraient quelques réclamations ou redevances envers la masse de feu Abraham Gurlet, domicilié à la Chaux-de-Fonds, et décédé dernièrement à Douanne, sont priées de faire inscrire leurs titres, cautionnemens, comptes ou réclamations quelconques, chez M. Bille, avocat à la Chaux-de-Fonds, procureur des frères du défunt, qui réglera cet objet, et cela entre ci et le 8 Juin 1825.

Voitures pour pays étrangers.

53. Du 1^{er} au 6 Juin prochain, une bonne voiture de retour partira pour Paris, Calais et Londres. S'adr. au Faucon.

54. Une Demoiselle de la campagne, voulant retourner aux bains d'Aix en Savoie, aimerait à avoir une compagnie p. faire la cure et le voyage, et à partir sur la fin de Juin ou à l'époque dont on conviendra. On peut avoir son adresse au bureau d'avis.

55. A la fin de ce mois il partira une voiture pour Munich et Vienne. S'adr. p. des places vacantes à Conrad Schlegel, maître voiturier, à Berne.

56. Il partira tous les mois, jusqu'à la fin de Septembre, six bonnes voitures pour les endroits ci-après : la 1^{re} pour Hambourg, Lubeck et Travemunde; la 2^e p. Leipzig, Dresde et Berlin; la 3^e p. Francfort-sur-le-Mein et la Hollande; la 4^e p. Munich et Vienne en Autriche, la 5^e p. Milan, Florence et Rome, et la 6^e pour Calais et Londres. Les personnes qui voudront en profiter sont priées de s'adresser à G. Delavaux, maître voiturier, rue d'Erraz, à Lausanne, qui continue à faire partir tous les 1^{er} et 15 de chaque mois, une voiture p. Paris.

57. Du 1^{er} au 12 Juin prochain, il partira une bonne voiture pour Francfort, Hambourg et Lubeck. Les personnes qui desireront en profiter, voudront bien s'adresser à Chr. Kiener, maître voiturier, rue des Ognons, n° 57, à Berne.

TAXE DES VIANDES, dès le 1^{er} Mai 1825. (des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
Le bœuf à 8 cr. | Le veau à 6 1/2 cr.
La vache à 7 cr. | Le mouton à 8 cr.

TAXE DU PAIN, mi-blanc, 4 1/2 cr. la livre.

PRIX DES GRAINS, au marché du 19 Mai.
Frontent l'émine bz. 21 1/2.
Moitié-blé — „ 19.
Mêle — „ 13 à 15.
Avoine — „ 9 à 10.
Orge — „ 10 1/2 à 11.
Epautre le quintal L. — —